

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 10 mai 2022

LEVÉE DE L'INTERDICTION DE RÉCOLTE ET CONSOMMATION :

- des coquillages de la zone de production « Baie de Morlaix aval n°29.01.040 ».

Compte tenu de l'absence de tout signal d'alerte durant la période de 28 jours suivant la récolte des coquillages de la zone de production « Baie de Morlaix aval n°29.01.040 » à l'origine d'intoxications alimentaires, le Préfet du Finistère a décidé ce jour de lever l'interdiction de pêche récréative et professionnelle, et de commercialisation en vue de la consommation humaine des coquillages de cette zone.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des zones fermées et les espèces de coquillages concernées.

La carte actualisée et le détail des interdictions sanitaires de pêche de coquillages se trouvent sur le site internet des services de l'État dans le Finistère :

http://www.finistere.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Conchyliculture

Ces informations sont également disponibles auprès des mairies des zones littorales.

D'autres secteurs peuvent être fermés à la pêche des coquillages en raison de contamination microbiologique ou de nécessité de repos biologique pour maintenir la ressource. Ces interdictions sont disponibles auprès des mairies des zones littorales et sur le site internet www.pecheapied-responsable.fr.

Pour toute information concernant les secteurs fermés à la pêche **professionnelle**: DDPP 29, Service alimentation, 2 rue de Kerivoal - 29334 QUIMPER Cedex tel : 02 98 64 36 36, <u>ddpp@finistere.gouv.fr</u>

Les établissements conchylicoles situés dans les zones concernées peuvent poursuivre leurs activités d'expédition de coquillages provenant de secteurs ouverts.

Récapitulatif de l'ensemble des secteurs fermés à ce jour (10/05/2022)		
Secteur	Coquillages concernés par l'interdiction de pêche	Type de contamination
Iroise Camaret estran	Tous les coquillages sauf les gastéropodes marins non	
Baie de Douarnenez estran	filtreurs	Toxines lipophiles (DSP)
Odet Bénodet	Tous coquillages sauf huîtres, vernis et gastéropodes marins non filtreurs	produites par l'algue planctonique Dinophysis
Aven Belon Merrien	Tous coquillages sauf huîtres, moules et gastéropodes marins non filtreurs	
Rivière du Belon aval	Coquillages du groupe 2 (fouisseurs)	Contamination microbiologique
Baie de Douarnenez		Toxines amnésiantes (ASP)
Iroise Camaret - Basse jaune	Pectinidés (coquilles Saint-Jacques, pétoncles)	produites par l'algue planctonique Pseudonitzchia
Baie de Morlaix – gisement côtier et gisement large	,	
Landévennec: estran allant des ruines de l'abbaye à la digue de Port Maria	Tous les coquillages	microbiologique
Rade de Brest : - rivière de l'Aulne et Sillon des Anglais - rivière de l'Hôpital-Camfrout - anse de Kéroullé - rivière du Faou	Moules	Contamination chimique (plomb)

Recommandations:

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées) et/ou des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin.

Il est rappelé que la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons (algues microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent impropres à la

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

consommation.